AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67070 STRASBOURG-CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 159 du mois de Décembre 1973 — 7 Décembre 1973

LES ACTIONS SECONDAIRES DES PESTICIDES

Faisant suite au Bulletin n° 158 du mois de Novembre 1973, il nous paraît utile de diffuser auprès de nos abonnés, les travaux réalisés par nos collègues J. BESSON et E. JOLY, de la Station d'Avertissements Agricoles "MIDI-PYRENEES" sur les actions secondaires des pesticides.

Nous retiendrons de ce texte, publié par la Station "AQUITAINE", le chapitre consacré à la phytotoxicité des pesticides sur le végétal.

Normalement bien toléré par la plupart des plantes, un produit de traitement peut se montrer phytotoxique dans certaines conditions. Prévenu, l'usager évitera le plus souvent de regrettables accidents.

La phytotoxicité d'un produit peut varier selon l'espèce végétale ou même la variété, et selon le mode de culture (végétaux en serre par exemple). Elle peut également dépendre :

- de l'époque du traitement,
- du stade végétatif des plantes au moment du traitement,
- des conditions climatiques au moment de l'application du produit et au cours des jours suivants,
- du mode d'épandage (pulvérisation à bas ou très bas volume),
- de la formulation.

Enfin, la phytotoxicité est susceptible de se manifester sous différents aspects : brûlures du feuillage ou des fruits, décolorations, taches diversement teintées, chute des feuilles, baisses de rendement, etc...

Voici, classés par ordre alphabétique, les matières actives dont la phytotoxicité, considérée comme action secondaire, est connue à ce jour:

- Binapacryl
  - sur cassissier.
  - sur cyclamen et hortensia sous serre.
- Bromophos
  - sur les variétés de poiriers : Conférence, Triomphe de Vienne, Beurré Hardy, Beurré Mérode, Délicieuse et Légipont, quand il est appliqué pendant la floraison et durant les trois semaines qui suivent.
  - sur vigne : en traitement précoce jusqu'au début de la floraison.
  - sur concombre, melon, salade sous serre.

.../...

285

- Bromopropylate - sur prunier.
- Captane - sur poirier Beurré d'Anjou.
- Chinométhionate - sur poiriers B.C. Williams et précoce de Trévoux.
  - sur cassissier Noir de Bourgogne et Royal de Naples.
  - sur rosier sous serre.
- Cuivre - sur jeunes pousses de vigne et d'arbres fruitiers par temps humide.
- Dicofol - sur aubergine.
- Dinoterbe - sur pêcher et sur abricotier en traitement d'hiver.
- D.N.O.C. - sur pêcher en traitement d'hiver.
- Fénazaflor - sur rosier sous serre.
- Formothion - sur cerisier, quand il est appliqué à bas volume.
- Méthidathion - sur certaines variétés de pêcher, en formulation liquide à bas ou très bas volume.
- Monocrotophos - déconseillé sur toutes les variétés de pommier.
- Soufre mouillable - sur variétés américaines de pommiers du groupe des Délicious rouges (surtout en mélange avec le captane).
  - sur vignes hybrides (en général).
- Thiabendazole - sur cassissier (Noir de Bourgogne en particulier).
  - sur concombre sous serre.
- Thirame - sur arbres fruitiers au printemps, s'il subsiste des traces de cuivre.
  - sur pommier Granny-Smith à la floraison.
  - sur pêcher en été et en automne (nécroses hivernales).
- Tétrasul - sur hortensia de forçage sous serre à 20 - 25°.
- Zirame - sur pêcher en été et en automne (nécroses hivernales).

L'Ingénieur chargé des
Avertissements Agricoles :
C. GACHON.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Bulletin n° 158 publié le 28 Novembre 1973.

7 Décembre 1973

REABONNEMENT AUX BULLETINS DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES POUR L'ANNEE 1974

L'abonnement que vous avez souscrit à la Station d'Avertissements Agricoles pour l'année 1973 se termine avec le présent Bulletin.

Pour l'année 1974, le tarif des abonnements reste fixé à :

1) Abonnement ordinaire (Bulletin technique + Phytoma) : 30.- F.

2) Abonnement collectif à une même adresse :

(Plusieurs exemplaires du Bulletin technique et un seul exemplaire de Phytoma): 30.- F. + 15.- F. par série supplémentaire de Bulletins techniques.

3) Abonnement collectif à plusieurs adresses :

(Un seul Bulletin technique à chaque adresse et un seul exemplaire de Phytoma à l'une des adresses au choix) : 30.- F. + 25.- F. par adresse supplémentaire.

4) Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles : 30.- F. + 25.- F. par Station supplémentaire.

Le montant de l'abonnement est à verser à :

Monsieur le Régisseur de Recettes
Direction Départementale de l'Agriculture
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C.C.P. 55.08.00 STRASBOURG

Nous vous prions de faire figurer, très lisiblement, sur votre mode de paiement :

- Nom, prénoms, adresse précise.
- Bureau de poste desservant votre localité et code postal.
- L'Indication : "Abonnement aux Avertissements Agricoles".

En cas de versement effectué par une tierce personne, faire figurer le nom, l'adresse et le code postal du destinataire.

Afin d'éviter toute interruption de réception des Bulletins, le renouvellement de votre abonnement serait à effectuer avant le 31 Décembre 1973. Nous vous en remercions vivement, par avance, ainsi que de la confiance que vous pourrez à nouveau nous témoigner.

L'Ingénieur chargé des Avertissements Agricoles :
C. GACHON.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station "ALSACE et LORRAINE" / Directeur-Gérant : L. BOUYX.

286